

# **Compte rendu de la séance du vendredi 27 mai 2016**

Secrétaire(s) de la séance:

Martine GOUILLOU

## **Ordre du jour:**

- Coffrets déportés
- Paratonnerre
- Modification des statuts de la Communautés de Communes
- Aire de retournement à Cormont
- Assainissement collectif
- Questions diverses

## **Suppression d'un sujet à l'ordre du jour :**

- Assainissement collectif

## **Ajout d'un sujet à l'ordre du jour :**

- FSL

## **Délibérations du conseil:**

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne ( 2016 027)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 avril 2016 les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne ont décidé de prendre une nouvelle compétence au titre des réseaux et services locaux de communications électroniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne.

### **Fourniture de coffrets déportés pour le marché ( 2016 028)**

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour l'installation de coffrets déportés pour le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de la société Elec'habitat pour un montant TTC de 3 780.00 €.
- autorise le Maire à signer le devis.

### **Contrat de maitrise d'oeuvre pour la création d'une aire de retournement Chemin de la Houlotte ( 2016 030)**

Dans le cadre du projet des travaux pour l'aménagement d'une aire de retournement Chemin de la Houlotte Hameau du Grand Cormont, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Cabinet Infra Etudes 11 rue de Fay Villeblain 02200 CHACRISE.

Le contrat de maitrise d'oeuvre pour les missions suivantes :

- Prix forfaitaire pour les relevés topographiques 300 euros HT
- Prix forfaitaire pour l'ensemble des missions EP et AVP 800 euros HT
- Estimatif de l'opération à préciser selon nouvelle étude du MOE et objectif de la commune (la rémunération du MOE se fera selon le nouveau montant au stade de l'AVP : 33 000 euros HT
- Taux de rémunération de maitrise d'oeuvre : 5.1 %
- Forfait de rémunération de MOE : 1683 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de maitrise d'oeuvre.

### **Fonds de Solidarité Logement ( 2016 031)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Conseil Général sollicite la Commune pour contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Municipal s'oppose au versement d'une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement.

### **Mise aux normes du paratonnerre de l'église ( 2016 032)**

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour la mise aux normes du paratonnerre de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de la société BODET pour un montant TTC de 12 104.12 €.
- autorise le Maire à signer le devis.